

PROGRAMME DE FORMATION DU PERMIS DE CONDUIRE CATEGORIE AM

OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est de permettre aux candidats de maîtriser un véhicule terrestre à moteur plus précisément.

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

DEFINITION

Le permis 50cm³ permet la conduite de :

- Véhicules dont la puissance est limitée à 50cm³.

CONDITIONS REQUISES

- Avoir minimum 14 ans – Être titulaire du ASSR1 et ASSR2

DUREE DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 8 heures (minimum légal obligatoire).

CONDITIONS :

1) LA FORMATION THEORIQUE (2 heures sur plateau)

La formation théorique porte sur la sensibilisation aux dangers liés à la moto, l'importance de s'équiper avec une bonne protection (casque homologué à la bonne taille avec dispositifs réfléchissants, blouson, etc...)

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou/et avec un enseignant ou/et via internet. EDISER, CODE ROUSSAU,

2) LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Elle se fait à bord du véhicule

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

AUTO ECOLE DU CHEMIN

2 PLACE DU MARCHE, 94320 THIAIS

Tel : 01 48 53 88 50 – Courriel : autoecoleduchemin@orange.fr

SIRET 333 364 495 000 15 – APE 8553Z

TVA : FR23 333364495 – N° d'Agrément : E23 094 0003 0

PROGRAMME DE FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la sensibilisation aux dangers liés à la moto, l'importance de s'équiper avec une bonne protection (casque homologué à la bonne taille avec dispositifs réfléchissants, blouson, etc...)

Mise à niveau du code de la route. Durée 1 heure

PROGRAMME DE FORMATION PRATIQUE

Programme Hors circulation :

3 heures minimums pour la préparation au plateau

Elle permet de prendre en main la moto avec un bon positionnement sur celle-ci. Elle permet une prise en main à allure lente et également à allure normale avec l'importance du regard. Par ailleurs, le candidat disposera d'une connaissance sur les techniques d'urgences (freinages ou évitements d'obstacles) ainsi que des notions d'équilibre à avoir avec ou sans passager.

Programme en circulation :

4 heures minimums pour la préparation à la circulation

Lors de cette formation, vous apprendrez à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre, et à jauger votre niveau de vigilance sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute). Ainsi le candidat devra être capable d'adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation, de bien choisir votre voie de circulation, de savoir passer les intersections en toute sécurité, de savoir négocier un virage, etc....

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et eux adultes.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et règlementaires – Documentation professionnelle
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Elèves conducteurs en cours de formation sur véhicules
- Véhicules équipés des protections MOTO ECOLE

COUTS DE LA FORMATION ET DELAIS D'ACCES A LA FORMATION

- Les coûts de la formation dépendent du forfait choisi, l'ensemble des forfaits sont disponibles à l'accueil sur simple demande (remis en main propre ou envoyé via mail)
- Les délais d'accès à la formation dépendent du retour de l'enregistrement effectués par les services de l'Etat. Néanmoins pour la partie théorique aucun délais entrée immédiate pour les leçons pratiques selon les disponibilités du planning, néanmoins le délai de placement des leçons ne peut excéder 30 jours.

METHODES D'INSCRIPTION

- L'inscription à la formation se fait obligatoirement sur place, en agence, néanmoins tout complément de document manquant pourra se faire via mail.

AUTO ECOLE DU CHEMIN

2 PLACE DU MARCHE, 94320 THIAIS

Tel : 01 48 53 88 50 – Courriel : autoecoleduchemin@orange.fr

SIRET 333 364 495 000 15 – APE 8553Z

TVA : FR23 333364495 – N° d'Agrément : E23 094 0003 0

OBLIGATIONS AVANT L'INSCRIPTION

- Le candidat souhaitant intégrer une formation ne devra pas réaliser au préalable une évaluation de départ, lui permettant de connaître le volume d'heure minimum, car cela ne s'applique pas dans le cadre de cette formation

CONDITIONS D'ACCES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

- Notre centre de formation a la capacité de former les personnes à mobilité réduite dès lors qu'il n'est pas nécessaire de disposer de véhicules adaptés (handicap lourd). Néanmoins un client Handicap se tiens à votre disposition afin de répondre à toutes les interrogations. Enfin un guide d'information est disponible à l'accueil sur simple demande ou via mail permettant de connaître la procédure à suivre dans le cadre d'une formation spécifique, tout comme la liste des établissements habilités à procéder à la formation des personnes à mobilités réduites nécessitant des équipements adaptés.

AUTO ECOLE DU CHEMIN

2 PLACE DU MARCHE, 94320 THIAIS

Tel : 01 48 53 88 50 – Courriel : autocoleduchemin@orange.fr

SIRET 333 364 495 000 15 – APE 8553Z

TVA : FR23 333364495 – N° d'Agrément : E23 094 0003 0